

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 9 fr. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 FÉVRIER

Chronique générale.

Hier, au Sénat, la discussion générale du budget est ouverte par un éloquent discours de M. Chesnelong.

Après avoir établi que l'équilibre du budget n'est qu'apparent, que personne ne conteste le déficit, pas même le ministre des finances, l'honorable sénateur a démontré éloquentement que les majorations budgétaires masquent un jour le déficit, mais l'aggravent; que l'emprunt n'est qu'une charge nouvelle.

Les expédients financiers de M. Tirard sont tour à tour dévoilés et jugés avec une judicieuse sévérité. Les recettes, les dépenses, les évaluations budgétaires, les crédits supplémentaires, tout est passé en revue.

Ce discours a été écouté avec une grande attention.

Le comité de défense, réuni au ministère de la guerre, a repoussé, à l'unanimité, la proposition tendant à la suppression de l'enceinte fortifiée de Paris.

Nous croyons savoir que le gouvernement prend ses dispositions pour faire expulser du territoire français les socialistes allemands qui figuraient à l'enterrement de Jules Vallès. C'est sans doute pour ce motif que l'ambassadeur d'Allemagne a eu une entrevue particulière avec M. Jules Ferry, à laquelle assistait le ministre de l'intérieur.

D'après les Tablettes, en prévision des prochaines élections générales, le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire aux préfets à l'effet de faire recommander aux maires de leur département d'exiger de tout individu réclamant son inscription sur

les listes électorales la production d'un extrait de son casier judiciaire.

Le ministre exige que nulle inscription ne soit faite à nouveau sans l'accomplissement régulier de cette formalité.

La revue du diocèse de Lyon assure que les notaires de la ville de Verdun ont refusé de prêter leur concours à la vente des immeubles de la messe épiscopale poursuivie par le gouvernement.

La République française gémit. Elle gémit sur l'aveuglement du parti républicain, qui semble vouloir de plus en plus chaque jour s'émanciper de la tutelle opportuniste.

« Ceux, dit-elle, qu'il faut à présent mettre hors de la politique, ce sont certains républicains qui déplaisent. De là ce cri de guerre dont nous parlions l'autre jour: sus à la majorité qui a soutenu le cabinet présidé par M. Jules Ferry! Ce cri, d'ailleurs, n'est qu'une variante d'un autre cri qui a retenti naguère: sus à l'opportunisme! L'opportunisme, voilà l'ennemi! »

Et elle ajoute lamentablement: « Pour la centième fois, nous protestons contre cette absurde appellation d'opportunistes, sous laquelle on prétend accabler la majorité du parti républicain. »

Cette plainte, que la République française jette pour la centième fois aux dissidents et aux transfuges, sera-t-elle entendue?

Allons-nous voir enfin M. Wilson tendre la main à M. Jules Ferry, M. Clémenceau fraterniser avec M. Spuller, M. Sigismond Lacroix embrasser M. Ranc, M. Andrieux presser sur son cœur l'hôte aimable de la place Beauvau?

La République française n'espère pas jouir d'un spectacle si touchant, et tristement elle augure mal de l'avenir. Elle prédit qu'un jour viendra où la majorité se trouvera prise entre la droite et la gauche comme dans un étai. »

C'est, dit-elle en terminant, ce que nous avons déjà vu à l'Assemblée de 1849-50, « et tout le monde sait le mal qui en est advenu de la République. »

D'ordinaire, l'organe ministériel sait mieux dissimuler ses craintes et ses déboires.

Le gouvernement fait publier la liste des tués et blessés dans chaque combat en Extrême-Orient. C'est très-bien; mais pourquoi chaque semaine (chaque mois ce serait trop long) ne publie-t-il pas la liste, sincère et véritable, des victimes du choléra, de la fièvre typhoïde ou autres maladies qui déciment nos troupes dans ces parages lointains?

Si l'état sanitaire est aussi satisfaisant qu'il le fait dire par ses organes officiels, il n'a rien à redouter de cette publicité.

La caisse des écoles a déjà absorbé pas mal de millions que nos communes ont été invitées à supporter de moitié avec l'État. La commission du budget vient d'adopter le rapport de M. A. Dubost sur le projet qui consiste à faire payer à nouveau par les communes, au moyen d'emprunts à de grandes sociétés financières, les 250 millions nécessaires pour continuer le gaspillage des deniers publics.

L'ÉLECTION DE MOLIÈRES.

Des circonstances particulières rendent très-piquant le succès que les conservateurs ont remporté dans Tarn-et-Garonne, dimanche, en même temps que M. de Beauchamps était nommé dans la Vienne.

Il s'agissait d'élire le représentant du canton de Molières au conseil général. Candidats en présence: M. Pignères fils, conservateur, et M. Garrisson, républicain, fils du sénateur et l'un des secrétaires attachés au cabinet de M. Jules Ferry. Le conservateur a été élu avec 344 voix de majorité, et il succède à son père, lequel, au mois d'août

1883, n'avait été élu qu'avec une majorité de 58 voix.

Pas n'est besoin de dire que l'administration avait fait jouer tous les ressorts en faveur d'un candidat aussi officiel que M. Garrisson. C'est ainsi que le maire d'un canton voisin, M. Robert Latreille, fut révoqué de ses fonctions de suppléant du juge de paix, à Molières, pour avoir refusé de mettre sous les pieds de M. Garrisson l'influence dont il disposait en cette qualité.

Mais voici un plaisant détail de l'élection de Molières.

Pendant que M. Garrisson fils faisait sa tournée électorale, il se présenta un jour dans la section d'Espagnol. Les habitants, en ayant été informés, se portèrent en foule au-devant de lui et lui adressèrent le compliment suivant:

« Monsieur, après votre échec du 12 août 1883, vous adressâtes au conseil d'État une protestation en tête de laquelle nous lisons:

« Dans la commune de Molières, mais particulièrement dans la paroisse d'Espagnol, qu'habite la population la moins éclairée du canton, les agents de M. Pignères, etc. »

« Pénétrée de reconnaissance pour une si flatteuse appréciation et beaucoup mieux éclairés aujourd'hui sur ce que nous vous devons, nous avons l'honneur de vous annoncer que nous vous taillons, sur un modèle nouveau, une superbe veste d'honneur que nous vous remettrons dimanche.

« Ce sont ceux que vous appelez les idiots, les ignorants d'Espagnol, mais dont vous venez cependant solliciter les suffrages, qui vous en donnent l'assurance.

« Croyez, monsieur, à notre parole.

« Les habitants d'Espagnol, les moins éclairés du canton de Molières. »

Et il a été fait comme les habitants d'Espagnol l'avaient dit.

En vérité, tout cela est de bon augure pour la grande échéance électorale.

75 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE XI LA TRAHISON.

Quelques jours après la terrible scène que nous venons de raconter à nos lecteurs, le ministre de la justice, tranquillement assis dans son vaste cabinet, décachait un long rapport qu'on lui envoyait d'Angers.

Dès qu'il eut parcouru les premières lignes, ses sourcils se froncèrent; bientôt des signes d'une violente colère se manifestèrent sur son visage. Il frappa du poing son fauteuil de cuir.

« Quoi! s'écria-t-il, encore une victime! Voici trois ans que cela dure, et l'on ne peut venir à bout de ce braconnier!

L'homme puissant, devant qui tout tremblait au ministère, se leva et parcourut avec agitation son cabinet. A la fin, il revint s'asseoir, et, plus calme, acheva sa lecture. On l'informait de tous les détails du dernier crime, et on lui demandait des renforts,

gendarmes ou soldats, pour s'emparer de Rouget.

Le ministre haussa légèrement les épaules.

— Des renforts! murmura-t-il. Ils auraient dix mille hommes qu'ils ne seraient pas plus avancés.

Tout à coup, il aperçut une petite lettre qu'on avait jointe au rapport. Elle avait été écrite par le vieux Michel à M. Benoist, et renvoyée de bureau au bureau.

Le ministre lut en tête de cette lettre ces quelques lignes ajoutées par M. le procureur:

« Son Excellence jugera si le plan proposé dans la lettre ci-jointe peut-être adopté. »

— Tiens, pensa le ministre, voilà qui est curieux! quel est ce plan?

La lettre du vieux Michel était ainsi conçue:

« Monsieur Benoist, si vous voulez prendre Rouget, il faut le faire sortir des forêts où tous les braconniers le défendent et le cachent: autrement nous ne l'arrêterons jamais. Pour cela, on pourrait voir la Milcent et lui offrir une forte somme pour qu'elle détermine son cousin à accepter un passeport. Une fois sorti des forêts, Rouget sera à nous. »

« Votre respectueux serviteur,

« MICHEL, »

« Brigadier de gendarmerie. »

— Parbleu! s'écria le ministre: il y a longtemps

qu'on aurait dû employer ce moyen. Ce Michel est un homme d'esprit. Je me souviendrai de son nom.

Et prenant une grande plume d'oie, Son Excellence écrivit rapidement quelques lignes qu'elle cacheta et adressa à Monsieur le procureur général près la Cour d'Angers.

Une semaine après, le substitut de La Flèche recevait une lettre de son procureur, M. Decoël. Cette lettre était très-sévère. Elle débutait ainsi:

« Comment n'avez-vous pas pensé plus tôt, Monsieur, à user du stratagème imaginé par le brigadier de Durtal? Je serais tenté de vous adresser de vifs reproches, si je n'étais en ce moment retenu près de mon pauvre oncle, à Paris... etc. »

M. Benoist frappa du poing sur la table:

« C'est ainsi, s'écria-t-il, qu'on reconnaît mes services! Voilà bientôt dix-huit mois que je cours nuit et jour pour arrêter ce Rouget; je mets tout en mouvement, j'invente quantité de ruses, je suis sur le point de réussir, et ce sont des reproches, non des éloges, qu'on m'adresse. Mais peu importe! Puisqu'on m'accorde un crédit illimité pour payer la trahison de cette femme, je vais en profiter. Quand Rouget sera pris, nous serons plus tranquilles. Et qui sait? la récompense viendra peut-être à la fin. »

Tout en parlant ainsi, le jeune substitut se leva et commanda une voiture légère pour aller à Sablé.

Nous savons déjà que la Milcent s'était établie en cette ville depuis quelque temps: son mari fabriqua des sabots. Leur réputation était déjà détestable: la femme passait pour sournoise et Julien pour ivrogne.

Le lendemain, vers six heures, une secrète et longue entrevue eut lieu entre la Milcent et le jeune substitut.

Nul ne sut ce qui avait été convenu entre eux. Dès le soir, M. Benoist repartit pour La Flèche, mais il se frotta les mains d'un air joyeux:

« L'affaire est bonne! pensait-il. Je ne croyais pas que cette femme eût si bien accepté nos propositions! La somme est forte, mais le gouvernement a de quoi payer. »

De temps à autre, une ride se creusait souriant sur le front du magistrat:

« J'aurais préféré un autre moyen, disait-il. Cette trahison par une femme ne nous fera guère honneur. Je suis sûr que le capitaine sera furieux quand il apprendra la façon dont nous avons pris Rouget... si nous le prenons toutefois, car le piège est grossier, et il n'est pas certain qu'il y tombe! »

Pendant ce temps, Rouget demeurait caché au fond de la forêt de Malpeire.

Ces jours derniers, une légère secousse de tremblement de terre a été ressentie dans la vallée de l'Isère. Le sol a été remué par des oscillations très-fortes.

Deux autres secousses ont été ressenties, dans la nuit de mardi à mercredi, à Saint-Mary-le-Plain (Cantal).
Les oscillations ont eu lieu du nord-est au sud-est.

LA POLITIQUE DE PERSÉCUTION

Voici comment M. Andrieux raconte l'expulsion des Jésuites et la part qu'il y a prise personnellement :

« Je ne pensais pas que la journée dût exiger mon intervention personnelle et directe.

« Les instructions avaient été données pour que, dès les premières lueurs du jour, l'arrêté pris en exécution des décrets fût notifié aux PP. jésuites.

« J'avais espéré, par cette précaution, diminuer l'importance de la manifestation projetée, et, dans tous les cas, éviter une contre-manifestation qui eût pu donner lieu à des désordres graves.

« J'étais rentré à la préfecture de police à une heure avancée de la nuit, et j'étais à peine endormi, lorsqu'on vint me réveiller pour me remettre une dépêche urgente de M. Clément.

« Le commissaire de police aux délégations judiciaires me faisait connaître qu'il y avait, rue de Sèvres, une foule nombreuse et fort excitée, que des agents avaient été outragés et qu'il craignait des difficultés pour l'accomplissement de sa mission.

« Je connaissais assez M. Clément pour ne pas supposer qu'il s'alarmât sans motifs, et je jugeai ma présence nécessaire, autant pour assurer le respect de mes agents que pour empêcher toute brutalité dans l'exécution des décrets.

« Je m'habillai en toute hâte, prenant les vêtements que j'avais quittés une heure avant, et je montai dans un coupé, en donnant ordre d'aller vite rue de Sèvres.

« Qu'allais-je trouver à mon arrivée ? Que signifiait la dépêche laconique de M. Clément ? Quelle serait l'attitude de la foule ? Si l'exécution des décrets se prolongeait durant la journée, n'étions-nous pas exposés à tous les désordres que pouvait amener une contre-manifestation plus grave que celle de la veille à la sortie du Cirque-d'Hiver ?

« Toutes ces questions m'assiégeaient, et j'entrai machinalement mes doigts, sans y regarder, dans les gants de la veille.

« Et voilà comment, sans préméditation, fort distrait de ma nature, j'arrivai devant la maison des Jésuites avec ces gants gris-perle qui ont fourni tant de copie au journalisme français, « né malin. »

« Je ne crois pas qu'à mon arrivée il y eût plus de cinq à six cents personnes aux

abords de l'établissement de la rue de Sèvres. Il me parut que M. Clément avait été plus ému par la qualité que par le nombre des manifestants.

« C'était, pour la plupart, des étudiants, témoignant avec vivacité, mais sans la grossièreté habituelle des foules, les sentiments dont ils étaient animés.

« Au milieu des groupes circulaient plusieurs membres du Parlement, qui suivaient pas à pas les commissaires de police et intervenaient à chaque instant pour protester contre les actes des agents, sans tenir peut-être un compte suffisant du devoir d'obéissance passive qui s'imposait à ces derniers.

« Je reconnus notamment MM. Ernoul, Tailhan, de Carayon-Latour, Chesnelong, de Ravignan, Kolb-Bernard.

« J'avais oublié mes hésitations de la veille. Je ne voyais plus qu'une chose : mes agents rencontraient des résistances dans l'exécution des ordres que j'avais donnés comme je les avais reçus. Je ne connais plus d'autres considérations que la nécessité de faire respecter l'écharpe des commissaires de police et l'uniforme des gardiens de la paix ; en conséquence je fis arrêter et conduire au poste, comme de simples perturbateurs de la paix publique, des personnes pour lesquelles j'avais d'ailleurs le plus grand respect.

« Je crois me rappeler que M. Camille Pelletan, qui probablement n'était pas là pour assister les Jésuites, eut aussi maille à partir avec mes agents.

« L'évacuation de la maison fut longue ; le spectacle en fut douloureux et humiliant pour ceux qui avaient la responsabilité de l'exécution.

« Comme je l'avais prévu, les agents se heurtèrent à une résistance passive ; il fallait pousser à la rue des prêtres sans défense : leur attitude de prière, leurs physiologies méditatives et résignées, et jusqu'à la bénédiction donnée en sortant aux fidèles agenouillés, contrastent péniblement avec l'emploi de la force publique.

« Il n'était pas nécessaire d'avoir la foi catholique pour éprouver l'impression que je décris ; et celles qui fussent leurs croyances particulières, ce n'était pas pour de pareilles besognes que tant de vieux soldats avaient revêtu l'uniforme des gardiens de la paix.

« Quand tout fut fini, j'allai porter au ministre de l'intérieur le bulletin de cette peu glorieuse victoire. »

Oui, certes, la victoire fut peu glorieuse, et peu glorieux fut le rôle qu'y joua M. Andrieux, qui réduisit d'ailleurs un peu trop le caractère grandiose d'une manifestation dont faisaient partie non-seulement des étudiants, mais par milliers des catholiques venus de tous les points de Paris.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Des renseignements complémentaires reçus de Lang-Son portent :

« Nous avons déjà recueilli, le 16, dans le camp retranché de Lang-Son, deux batteries

prendre son gibier et le vendait à Sablé. Le braconnier s'attachait à cette femme, qui le servait ou semblait le servir dans son infortune, et il écoutait volontiers ses exhortations.

Quant au Potard et aux autres braconniers de Durtal, de Daumeray ou de La Chapelle, ils avaient inutilement cherché leur compagne après le dernier crime. Rouget n'avait pas paru. D'ailleurs, la justice devenait sévère. Une foule de paysans, de forestiers, de braconniers, avaient été interrogés et mis en état d'arrestation. On n'osait presque plus parler de Rouget, de peur d'être accusé de lui donner asile. Le vieux Michel, Moreau, Jaberg et Vasseau avaient juré d'en finir et de venger les victimes du braconnier.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

Très-spirituel croquis cueilli l'autre jour dans le *Charivari*.

La scène représente un paysan et un bourgeois.
— Vous savez, Mathurin, que le Sénat doit être renouvelé par tiers...

— Il vit donc encore, le libérateur du territoire ?

A la gare d'Orléans, à Tours :

— A quelle heure le train pour Le Mans ? demande un voyageur à un employé de la gare de Tours.

— Onze heures quinze, répond ce dernier.

— Il n'y en a pas avant ?

— Non, monsieur, ils sont tous à vapeur.

de canons Krupp, une batterie Vavasseur, une batterie de fossés de combat, des canons anciens modèles en bronze et en fonte, enfin des approvisionnements de poudre et de munitions des plus considérables.

« Le temps est toujours très-froid.

« La santé des troupes se maintient excellente, malgré les grandes fatigues qu'elles ont subies ces jours derniers.

« Le terrain compris entre Thou-Moi, et le théâtre du combat de juin dernier (Bac-Lé) est une région tourmentée et hérissée de défenses formidables qui ont été abandonnées par l'ennemi. »

Le ministre de la guerre a adressé au général Brière de l'Isle le télégramme suivant :

« Paris, 19 février.

« Aujourd'hui, M. le président du Sénat et M. le président de la Chambre ont exprimé l'admiration que les représentants de la nation ont ressentie à l'occasion de la conduite héroïque de nos troupes de terre et de mer dans l'Extrême-Orient.

« Le Parlement tout entier s'est associé à ces témoignages de satisfaction pour nos soldats : Je suis heureux de vous les transmettre.

« Signé : LEWAL. »

Rep, le 9 février, 4 h. soir.

Le général Brière de l'Isle rentre à Hanoi par Bac-Lé, son quartier général.

La route est libre, les ouvrages de défense sont abandonnés.

Les troupes, en traversant le champ de bataille du 23 juin, ont porté les armes devant les tombes.

Le général de Négrier est à Lang-Son.

ÉTRANGER

ITALIE. — Rome, 19 février. — Une bouteille contenant de la poudre a fait explosion dans la soirée devant la porte latérale de la Chambre des députés.

ANGLETERRE. — D'après le *Morning-Post*, le gouvernement de Londres aurait reçu d'Irlande des avis extrêmement graves.

Sur plusieurs points de l'île, le danger de mouvements séditionnels serait imminent. Le gouvernement aurait en conséquence décidé qu'en aucun cas des troupes ne seraient distraites des garnisons irlandaises pour être envoyées en Egypte.

L'HIVER EN PIÉMONT.

On écrit de Suse, le 15 février :

« Cet hiver est un des plus rigoureux ; le froid est intense. Personne ne se rappelle avoir vu tant de neige.

« On raconte cependant qu'en 1727 il en tomba sans discontinuer 42 pieds, équivalent à 4 mètres, et qu'au printemps suivant les inondations occasionnèrent des dommages considérables.

« Cette année il en est tombé, sans une minute d'interruption, 2^m 10.

« Qui vit jamais les corbeaux s'entre-dévorant, comme on les vit après cette grande tombée de neige ? »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 février.

Le marché est très-ferme aujourd'hui ; malgré une nouvelle baisse de 5/16 sur les Consolidés, nos rentes gagnent du terrain.

En effet, l'activité règne sur les Rentes françaises qui se demandent : le 3 0/0 à 81.60, l'amortissable à 83.20, le 4 1/2 à 109.82.

Le Crédit Foncier a une attitude des plus satisfaisantes à 1,336.25. Le cours de 500 fr. pour les obligations à lots 1879 et 1880 ne saurait se faire attendre bien longtemps. Toutes les autres obligations 3 0/0 à lots de notre place sont depuis longtemps au pair ou à peu près, bien qu'elles soient moins attrayantes, puisqu'elles ne participent qu'à deux ou quatre tirages annuels, alors que les tirages annuels sont au nombre de 6 pour les Obligations Foncières et Communales.

Les titres de la Banque d'Escompte font bonne contenance à 570 fr.

La Banque de Paris se tient à 795.

Sur la Société Générale, nous constatons de la fermeté.

Il en est de même pour le Rio-Tinto.

Les Chemins Méridionaux conservent leur avance à 690 fr.

L'Italien est à 97.90. Il est de plus en plus question de la conversion de ce titre en 3 0/0 ; dans ce cas, des cours plus élevés sont à prévoir.

Le Suez est demandé à 1,960 fr.

Nos chemins de fer sont invariables.

L'instituteur de la commune de Distré voudrait-il se créer une célébrité, et se faire remarquer pour obtenir un avancement qui serait bien vu dans cette commune ?

On l'accuse d'avoir déclaré la guerre à la religion (ce qui ne réussit point, même en République) et d'avoir pris à cette occasion pour enclume ceux de ses élèves qui se préparent à leur première communion, et les choristes qui assistent M. le curé dans son ministère. Il eût imaginé, d'après la rumeur publique, de fermer son école, tantôt pour la classe du matin, tantôt pour la journée — suivant qu'il est plus ou moins bien disposé — aux retardataires, pour les causer que nous venons d'indiquer.

Nous ne pouvons croire à cet excès de zèle. Pour un nourrisson de l'Université, le catéchisme peut n'être point obligatoire, mais il n'oserait se montrer aussi absolu ; il comprendrait — à moins d'un aveuglement complet — que ces excentricités seraient à rendre jaloux les mandarins de la Chine. Il sait aussi que M. le curé ne peut, en cette saison, mettre les enterrements, baptêmes, mariages, à 6 heures du matin.

Du reste, les parents auraient fait preuve de caractère et lui auraient déclaré que leurs enfants continueraient à suivre le catéchisme. Nous sommes heureux de signaler cet acte d'énergie ; nous ne saurions trop les en féliciter. Ils auront ainsi sauvé le principe du catéchisme, beaucoup plus obligatoire en conscience que l'école. Cet acte dénoterait qu'ils comprendraient que la République empiéterait trop sur leurs attributions de chefs de famille et qu'ils entendent rester seuls juges de l'éducation religieuse de leurs enfants.

L'instituteur de Distré n'a pu encore se laisser aller à cet excès ferrichon. Il est soumis aux mêmes règlements que l'institutrice communale. Or celle-ci ne renvoie point celles de ses élèves qui suivent le catéchisme. Il est vrai, disent les pères de famille, la raison en est grosse : la commune de Distré a une école libre de filles, et si l'institutrice communale se permettait de congédier celles de ses enfants coupables d'aller au catéchisme, elle ne les reverrait plus.

Enfin, notre député M. Bary, qui veille sur sa commune, ne souffrirait pas semblable incartade d'un instituteur. Entre autres raisons, il lui ferait valoir qu'il peut s'échauffer aux rayons de son soleil, mais qu'il ne doit pas en compromettre l'éclat par un zèle maladroit.

Donc, si l'instituteur refuse certains jours son école à cette catégorie d'enfants, il lui faut d'autres motifs : alors qu'il le dise.

Les Tramways Saumurois.

Paris, ce 15 février 1885.

Mon cher Directeur,
J'avouerais humblement que, même après la lecture de la lettre qui me paraît si extraordinaire de M. X..., j'ignore encore si le progrès a nécessairement une couleur, blanche, tricolore ou rouge même, si M. Monprofit, que je n'ai point l'honneur de connaître, est entouré de républicains ou de monarchistes, et si son exploitation des tramways saumurois sera charmante, bénigne, couleur de rose.

Mais ce que je sais, c'est que tout tramway est un progrès comparativement à une route communale, comme le chemin de fer est un progrès sur les routes royales ou nationales, comme la vapeur, le téléphone et l'électricité sont préférables à la voie postale, et enfin que tout progrès est une nouvelle source de revenus pour les particuliers, comme il est une nouvelle richesse pour le pays lui-même. C'est, en effet, la règle éternelle que toute communication est un profit, toute suppression de distance, toute abréviation de temps un avantage. Et voilà pourquoi, tout éloigné que je sois de mon cher pays, je sympathise à son avenir.

Mais, du moment où l'on croirait devoir faire d'une œuvre commerciale et industrielle une œuvre de parti, je me tirais bien vite par la haine que je professe pour toutes ces

teries.
Cependant, il faut bien dire à M. X... que, si mon estimable concitoyen Ralouin me paraissait avoir de la vapeur des entreprises mal fondées, M. X... me semble douter

des plus folles terreurs à l'endroit des tramways, et des caravanes, qu'ils broieront névrosés, et des hommes, chevaux, mulets et ressaisement, d'hommes, chevaux, mulets et ânes, sans parler des montons et des bêtes à cornes. C'est à frémir réellement.

M. X... n'oublie qu'une chose, c'est que bêtes et gens seront bien plutôt dans le tramway qu'à côté, et que ces chemins ont justement pour but de transporter demain tout ce qui va à pied aujourd'hui. Où donc M. X... qui va à pied jamais, d'ailleurs, sur les routes a-t-il vu jamais, d'ailleurs, sur les routes tous les encombrements qu'il se plaît à y amonceler, pour le plus grand plaisir de ses capitolades ? Je serais bien plutôt tenté de croire qu'il a peu voyagé, pour n'avoir point vu les tramways à vapeur desservir les environs de Paris, sans encombre, et même de grands et longs rail-ways, sans barrière aucune, comme en Belgique, pour ne parler que de nos plus proches voisins.

N'importe ! les plus saisissantes théories de M. X... sont réduites à néant par ce seul mot : les faits !

La lettre de l'honorable M. X... contient cependant un aveu, c'est qu'avec des précautions un tramway peut traverser une ville ; c'est toujours cela de gagné, et je l'en remercie. M. Monprofit le remerciait bien plus encore, s'il pouvait dire vrai quand il s'écrie : « Faites fortune, nous ne demandons pas mieux ». Hélas ! Monsieur, un tramway, voire même un chemin de fer, ne sont point toujours une fortune, et je gage que si M. Monprofit pouvait même assurer le 50/0 à ses actionnaires, il n'en chômerait pas. Tout dépend d'une bonne et sage administration. Toutefois, les communications qui ont été faites au public m'ont paru sérieuses et bien calculées, et c'est pourquoi j'ai voulu apporter à M. Monprofit un témoignage, bien désintéressé celui-là.

Il me reste un regret, c'est que l'on pût faire dégénérer en œuvre de parti une œuvre d'intérêt commun, et que l'on fit prendre à l'argent des tramways une couleur républicaine ou royaliste. Mais, si j'en crois mes correspondances, le commerce de Saumur ne voit en cette affaire qu'une affaire, et il voit juste ; et sa sympathie serait acquise au projet de M. Monprofit.

Je le souhaite bien sincèrement pour mes chers concitoyens, et aussi avec cet espoir qu'on laissera à M. X... tous ses membres intacts, ne fut-ce que pour le guérir de sa peur.

C'est égal : je parierais que M. X... n'est point négociant. A mon honorable compatriote de dire si je me trompe, en levant son masque, s'il le veut bien, toutefois.

PAUL PROUTEAU.

Nous lisons dans l'Ami de l'Ordre, de Namur :

« Fidèles aux recommandations du Souverain Pontife, plusieurs évêques, notamment M^r Freppel, consacrent leur mandement de carême à « faire connaître les artifices employés par la Maçonnerie pour séduire les hommes et les attirer dans ses rangs, la perversité de ses doctrines et l'infamie de ses actes. »

» Le mandement de l'illustre évêque d'Angers, la gloire de l'épiscopat français et l'un des plus intrépides et des plus infatigables défenseurs des droits de Dieu et des droits de l'Église qu'il y ait de nos jours, est un travail d'une haute importance et qui figurera parmi les meilleurs dans la lutte contre l'abominable secte.

» Le savant prélat envisage la maçonnerie dans ses origines, les sectes impies et infâmes des Gnostiques, des Manichéens, des Cathares et des Albigeois, et dans ses rapports avec le protestantisme et le philo-sophisme du siècle dernier.

» Les origines établies, M^r Freppel examine l'ensemble des idées que l'odieuse secte s'efforce de faire prévaloir dans le monde, le déisme, le naturalisme, l'athéisme, etc., puis il la montre travaillant partout à s'emparer de l'enseignement et des écoles, à séculariser le mariage et les familles, et à séparer l'Église de l'Etat.

» Pas de Dieu, pas de création, pas de rédemption, pas d'Église, pas de morale, pas de vie future, telles sont les doctrines de la maçonnerie.

» Et tout cela, M^r Freppel l'établit par des preuves irréfutables, par des aveux, déclarations et proclamations des franc-maçons eux-mêmes.

» Le mandement de M^r Freppel est une des plus belles pages que l'on ait écrites sur la franc-maçonnerie... »

Le général Japy, que le décret inséré au Journal officiel appelait au commandement du 47^e corps d'armée, à Toulouse, est définitivement appelé à succéder au général de Galliffet à Limoges. Le Président de la République a signé hier le décret.

Le commandant du 47^e corps d'armée sera probablement le général Hanrion, commandant la 44^e division d'infanterie à Nancy.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS. — Demain dimanche, le 22^e concert populaire sera donné avec le concours de M. Alfred Bruneau, compositeur, qui conduira son Ouverture héroïque.

ANGERS.

Mercredi, le nommé Gaudichard, âgé de 29 ans, homme d'équipe à la gare d'Orléans, se garant d'une machine de l'Ouest, a été atteint par la machine du train de Nantes qui l'a traîné sur un parcours de 200 mètres environ. Il a eu une jambe fracturée. M. Gaudichard est mort jeudi soir.

Il a succombé d'une lésion interne.

On a trouvé lundi, dans une rue de Chalonnes, le cadavre d'un étranger au pays.

Cet homme, que des passants avaient aperçu dormant près d'un mur, était mort à cette place quelques heures après.

C'est un nommé Maugin, Jean, mendiant, dont le domicile était à Angers.

BLOIS.

Un membre du conseil général de Loir-et-Cher, élu comme républicain, vient d'être rayé d'office des listes électorales de sa commune. Cet individu, qui s'est servi d'un faux nom pour se présenter aux électeurs, a refusé de faire connaître son véritable nom, lorsque sa supercherie a été reconnue et régulièrement constatée.

Le ministre de l'intérieur est consulté en ce moment pour savoir si les actes signés par ce faux conseiller général ne doivent pas être annulés.

Aperçu de quelques prix vendus à l'ÉPI-CERIE CENTRALE : — Sucre, 4^e choix, 50 c. le 1/2 kil. ; Bougies extra, 4 fr. 40 le paquet ; Chocolat de la Compagnie Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50 ; Petits Pois et Haricots verts, 95 c. la boîte de 4 litre. — Demander le catalogue général.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (3^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 23 février 1885,

LE CAÏD

Opéra-bouffe en 2 actes,
paroles de T. Sauvage, musique de A. THOMAS.

Distribution :

Biroteau MM. Noël Cadeau.
Michel Neveu.
Aboul-y-far Bastin.
Ali-Bajou Lamy.
Virginie M^{mes} Dorian.
Fatma Dupouy.
Un muzin M. Demon.

Les Noces de Jeannette

Opéra-comique en 1 acte,
paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré,
musique de Victor MASSÉ.

Distribution :

Jean MM. Dechesne.
Thomas Derrousseau.
Jeannette M^{mes} Dorian.
Petit-Pierre Hennessie.
Paysans, paysannes.

ORDRE : 1. Le Caïd ; 2. Les Noces de Jeannette.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 21 février.

Une Tasse de Thé, comédie en 1 acte.
Le BARBIER de SÉVILLE, opéra-comique en 3 actes, paroles de Castil Blaze, musique de Rossini.

Dimanche 22 février.

GILLETTE de NARBONNE, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Chivot et Duru, musique d'Audran.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 22 février.

La TOUR de LONDRES, drame en 5 actes
Une Tasse de Thé, comédie en 1 acte.

BOURSE DE PARIS.

DU 20 FÉVRIER 1885.

Rente 3 0/0	81 60
Rente 3 0/0 amortissable	83 25
Rente 4 1/2	107 05
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 70
Obligations du Trésor.	508 25

Conseils d'un vieux docteur.

La santé publique se ressent du changement de température actuelle et les précautions hygiéniques les plus sévères doivent être prises en ce moment, au plus léger trouble causé à la santé, soit par des migraines, névralgies, étourdissements, dégoût des aliments, bouffées de chaleur au visage, mauvaises digestions, renvois acides, ballonnements du ventre, vents difficiles, points de côté, etc., résultant le plus souvent d'accumulation de bile, de glaires, d'humeurs ou d'un échauffement des intestins, ayant la « Constipation » pour principale cause.

Il ne faut donc rien négliger pour assurer avant tout « la liberté du ventre ».

Afin d'y arriver sûrement en rétablissant ainsi l'équilibre des fonctions digestives, il faut, au lieu de se purger violemment, se « relâcher » par l'emploi de laxatifs doux comme par exemple la « Poudre Rocher laxative », dont les effets bienfaisants et rafraîchissants ne sont plus à discuter.

Entre les deux ou trois cents laxatifs connus, c'est le seul que nous croyons pouvoir conseiller en toute conscience.

Cette excellente préparation a le grand avantage de relâcher quotidiennement sans jamais occasionner aucune colique, diarrhée ou nausée, au contraire des eaux purgatives indigestes, huiles de ricin nauséabondes, des capsules d'ancienne fabrication, des pilules, bonbons, dragées que leur dureté rend d'une digestion impossible, sans parler de la difficulté du dosage exact de ces préparations.

Un des grands avantages de la « Poudre Rocher » c'est son goût agréable qui en fait une friandise pour les enfants les plus difficiles, les femmes délicates, les vieillards qui la prennent avec plaisir le soir en se couchant à la dose d'une cuillerée à café dans un verre d'eau. L'effet désiré se produit 8 ou 10 heures après et au moment du réveil.

On trouve la véritable « Poudre Rocher » dont l'enveloppe extérieure est grise, chez le préparateur même, M. Rocher, pharmacien à Paris, 1, rue Perrière, qui expédie aussi chaque flacon demandé franco poste à domicile, contre envoi de 2 fr. 50 mandat.

Un flacon pouvant durer un mois, c'est donc trente jours de santé parfaite pour moins de deux sous par jour !

UN VIEUX DOCTEUR.

N. B. — M. Rocher ne garantit que les flacons dont les étiquettes portent sa marque de fabrique déposée R. F. et le timbre bleu du gouvernement. — Se méfier des substitutions frauduleuses et bien exiger que le papier de l'enveloppe extérieure soit gris.

Dépôt : Pharmacie NORMANDINE, SAUMUR.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ANTIQUAIRE DE FONTEVRAULT

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

I.

UNE VOCATION SPONTANÉE.

Vers la fin de l'année 1832, un ancien employé du ministère des finances, M. de Marson, s'était établi, avec sa femme, au bourg de Fontevault, en Anjou.

Une retraite de trois mille francs, jointe à deux mille francs de rente, que possédait de son chef M^{me} de Marson, assurait à ce ménage une honnête aisance.

Les deux époux achetèrent une jolie maison située à l'entrée du bourg, près de la route de Montsoreau, et de laquelle dépendait un vaste jardin, traversé par un ruisseau et entièrement clos de murs. C'était, sans contredit, une des plus agréables résidences de la contrée.

Dans les derniers temps de son séjour à Paris, où il était resté pour attendre la liquidation de sa retraite, M. de Marson avait souvent dirigé ses promenades vers le Pont-Neuf, qui était alors le rendez-vous des marchands de livres d'occasion.

Les parapets se trouvaient transformés en un vaste rayon de bibliothèque, où, parmi des milliers de volumes sans valeur et le plus fréquemment dépareillés, on rencontrait parfois un excellent ouvrage, complet et offert à très-bon marché.

Un jour, en passant en revue une rangée de volumes, il mit la main sur un cours d'antiquités. Le texte était accompagné de nombreux dessins qui venaient à l'appui des descriptions. L'ouvrage en question avait été rédigé par M. de Léchelle, un des oracles de l'Institut.

M. de Marson demanda le prix du livre.

— Trente sous, dit le bouquiniste.

Cette faible somme fut donnée, et l'acheteur emporta le précieux volume, en se disant : « Au fond de ma retraite je ne saurais comment employer mon temps ; je me livrerai à l'étude des antiquités. »

C'est ainsi que se prononça la vocation de l'ancien employé pour une science sur laquelle il n'avait eu jusque-là aucune espèce de notion.

Arrivé à Fontevault, il s'occupa d'abord de tous les détails de son installation, fit réparer la maison, apporta quelques changements aux dispositions du jardin, et enfin, ces divers travaux étant terminés, il put aborder tranquillement l'étude du livre qu'il avait acheté. Le sujet lui plut, si bien qu'au bout de peu de temps il songea à mettre en

pratique les règles et enseignements dictés par le savant M. de Léchelle.

Le pays offrait un assez vaste champ à ses explorations scientifiques. A Fontevault même, il trouvait les restes, extrêmement curieux, d'une ancienne et célèbre abbaye, fondée par Robert d'Arbrissel. Candes, Montsoreau, Turquant, Souzay, Parnay, Dampierre et autres communes possédaient également des monuments qui pouvaient l'intéresser.

Dans l'une de ses excursions, il fit la découverte d'un débris des temps celtiques. C'était un très-beau menhir, situé dans la forêt de Fontevault et qui, jusque-là, avait échappé aux recherches des archéologues du département de Maine-et-Loire.

Ce jour-là, M. de Marson rentra chez lui dans un état d'enthousiasme qu'il ne pouvait dissimuler et dont sa femme lui demanda l'explication.

— Ce matin, ma bonne amie, dit-il, je traversais la forêt de Fontevault, lorsque, au milieu d'une clairière, j'aperçus une grosse pierre, fichée dans le sol et que tout d'abord je pris pour une borne servant à marquer les limites d'une propriété. M'étant approché, je reconnus un superbe monument druidique, du genre de ceux que M. de Léchelle décrivait dans son savant ouvrage. Ce menhir a une hauteur de dix pieds environ. Vers le milieu est une ouverture par laquelle on peut faci-

lement passer la main. Il paraîtrait qu'autrefois les jeunes gens et les jeunes filles qui devaient être fiancés se rendaient, au lever du soleil, près du monument, et échangeaient, en les introduisant dans l'ouverture dont je viens de parler, des bouquets de thym sauvage cueilli dans la forêt. Dans l'esprit des villageois, l'échange ainsi fait avait la valeur du plus solennel des serments. A partir de ce moment, les promesses qu'ils s'étaient réciproquement faites avaient le caractère d'un acte irrévocable. C'est M. de Léchelle qui rapporte cette légende, et cela te fait voir que l'étude des antiquités peut amener à notre connaissance des traits de mœurs fort curieux, qui existaient dans l'ancien temps. Je retournerai demain près du menhir, pour en faire le dessin, que j'enverrai ensuite à la Société des archéologues de Maine-et-Loire. En attendant je vais écrire deux mots au directeur de la Petite Gazette de l'Anjou pour lui faire part de ma découverte.

M. de Marson était modeste en disant qu'il n'aurait écrit que deux mots. Il rédigea une longue lettre, dans laquelle il donna une description des plus minutieuses du monument. Il n'oublia rien, pas même les humbles lichens végétant chétivement çà et là dans les fissures du menhir, et auxquels les anciens attribuaient diverses propriétés médicales.

(A suivre.)

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12,
Et de M^e FOUCHÉ, notaire à St-Georges-des-Sept-Voies.

VENTE
En quatre lots,
De Biens de Mineur

Consistant en :
DEUX MAISONS
d'habitation
AVEC DÉPENDANCES

Deux Moulins à vent, Terres, Vignes et Bois
Le tout situé communes de Grezillé et de St-Georges-des-Sept-Voies, dépendant de la succession de M. Priou-Demeure.

Commune de Grezillé.
1^{er} Lot.

Une maison d'habitation et dépendances, verger, terre, jardin et vigne, le tout situé au Sablon, d'une contenance totale de quatre hectares cinquante-six ares sept centiares.

Mise à prix, douze mille francs, ci..... 12.000

2^e Lot.

Une autre maison d'habitation et dépendances, au Sablon, cour, caves, jardin, verger, terres et vignes, d'une contenance totale de neuf hectares quarante-huit ares.

Mise à prix, vingt-trois mille francs, ci..... 23.000

3^e Lot.

1^{er} Un moulin à vent, situé au Moulin-Tracas, avec maison, cour, bois, terres et vignes;

2^e Un autre moulin à vent, situé au Moulin-de-la-Fosse, avec maison, cave, cour, terres et vignes.

Le tout d'une contenance de six hectares dix-huit ares cinq centiares.

Mise à prix, quinze mille francs, ci..... 15.000

4^e Lot.

Communes de Grezillé et de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

Diverses parcelles de terres, vignes, bois, landes, friches, situées communes de Grezillé et de Saint-Georges-des-Sept-Voies, d'une contenance totale de huit hectares quinze ares trente-deux centiares.

Mise à prix, vingt et un mille francs, ci..... 21.000

Total des mises à prix, soixante-onze mille fr., ci. 71.000

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies, le Mercredi 4 Mars 1885, à une heure de l'après-midi.

S'adresser, pour renseignements :
1^o A M^e LE RAY, avoué à Saumur, n° 12, rue du Marché-Noir;
2^o A M^e FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies.

Pour insertion sommaire :
V. LE RAY.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le dimanche 22 février 1885, à Neuillé, maison Daudet :

1^o Une maison bourgeoise, sise à Neuillé, avec servitudes, cour, jardin anglais, jardin potager; superficie: 60 ares;

2^o Une jolie campagne, sur les bords de l'Authion, au vieux bourg de Vivy, comprenant maison avec rez-de-chaussée et premier étage, jardin clos de murs, servitudes, prés et chaussée plantée d'arbres; superficie: 70 ares; pêche très-agréable;

3^o Et divers prés et vignes, situés communes de Neuillé et d'Allonnes.

Pour plus amples renseignements, voir les placards. (89)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UN PRÉ
Contenant 2 hectares environ,
Planté de 300 peupliers,
Au Pont-Fouchard, com^{me} de Saumur.

S'adresser à M. TAVEAU, expert-géomètre au Pont-Fouchard, ou à M^e PINAULT, notaire. (174)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS,

A Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, au domicile du sieur Jean GATEAU, serrurier,
Le dimanche 1^{er} mars 1885, à midi et demi.

On vendra :

Lits, literie, tables, armoires, buffet, commode, linge, pendule, faïences, objets de garde-robe, montres, vaisselle, outillage de serrurier et autres objets.

On paiera comptant avec 10 0/0 en sus, pour les frais. (175)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Le dimanche 1^{er} mars, à midi et demi, en l'étude dudit M^e PINAULT,

DES

IMMEUBLES

Ci-après,

Appartenant à M. LEVRON :

1^o 50 ares de terre en vigne, aux Landes, commune de Saumur;

2^o 16 ares 50 centiares de vigne, même canton;

3^o 8 ares 50 centiares de terre en luzerne, au même canton;

4^o 8 ares environ de vigne, aux Hautes-Landes;

5^o 5 ares environ de vigne, au Moulin-Tan;

6^o Et une cave avec logement, au Petit-Puy.

S'adresser audit M^e PINAULT.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

I.

A VENDRE

LE BEAU

CLOS des GRAVELLES

Commune de Bagneux.

Bâtimens et 2 hectares 75 ares d'excellente vigne. Vin de 1^{er} choix.

II.

A VENDRE

FERME DE LA MELLE

Commune de Villebernier.

Bâtimens et 4 hectares 96 ares de terre. Revenu : 975 francs.

III.

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

REMISE à deux voitures, greniers, écurie et belle cave, rue de la Grise, impasse de l'hôtel d'Anjou.

IV.

A VENDRE

A BEAULIEU,

Sur le bord de la grande route.

S'adresser, pour le tout, à M^e BRAC, notaire. (114)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le dimanche 1^{er} Mars 1885, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire,

Une Maison

Située à Saumur, rue Verte, n° 2, Avec cour, remise et vastes servitudes

UN JARDIN

Clos de murs,

Situé à Saumur, rue St-Lazare, en face la gare de la Vendée,

Et contenant environ cinq ares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. Charles FOURNÉE, propriétaire à Bagneux. (91)

A LOUER

Une PETITE CAMPAGNE, sur les bords de l'Authion, aux Rives, commune de Saint-Martin-de-la-Place, avec JARDIN planté d'arbres fruitiers. Pêche agréable.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (131)

A VENDRE

Un JARDIN avec PAVILLON, puits et pompe, situé au Bois-Brard, commune de Saint-Florent.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1885.

1^o Une MAISON, située au bourg d'Allonnes, connue sous le nom d'Hôtel du Cheval-Blanc, comprenant au rez-de-chaussée une grande salle avec cheminée, cuisine à la suite, vestibule ouvrant sur la cour, salle à manger, grande chambre à côté servant de salle de billard, cave voûtée sous cette chambre, cinq chambres avec cabinets au premier étage, vastes écuries, cour et hangar;

Un autre corps de bâtimens donnant sur la rue de l'église et servant de boutique de forgeron.

Cet hôtel, qui est parfaitement achalandé, est situé dans une excellente position, près l'église et sur la grande route de Saumur à Bourgueil.

2^o Une autre MAISON, au bourg d'Allonnes, propre au commerce, actuellement occupée par M. Chartrain, ferblantier, comprenant plusieurs chambres au rez-de-chaussée et au premier étage, vastes servitudes et grand jardin ayant accès sur deux rues.

Grande facilité de paiement.

Pour traiter, s'adresser à M. Louis DESCHAMPS, propriétaire au bourg d'Allonnes, et, pour tous renseignements, à M^e GUÉRET, notaire à Brain.

Agence de Ventes et Locations
(3^e année)

Cessions de fonds de commerce. Achats et ventes de toutes valeurs. Paiements de tous coupons. Recouvrements. — Placements de fonds.

Avances sur titres. Ouvertures de crédits. Assurances : Incendie, Vie, Accidents.

L. RENARD, ancien notaire, 16, rue Verte, Saumur. (169)

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasins PICMAT, place du Roi-René. (831)

A Vendre ou à Louer
VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

A VENDRE

Un beau CHEVAL de selle, pur sang, 11 ans, robe bai brun, très-doux.

S'adresser à M. Léon TOURET, successeur de M. Prieur, 3, rue d'Orléans.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (339)

A VENDRE machine Howe, n° 3.

S'adresser au bureau du journal.

VERRES DE BLANZY

Dépôt de SAUMUR

Quai Saint-Nicolas.

BOUTEILLES de toutes formes et toutes contenances : Champenoises renforcées, Champenoises ordinaires, Bordelaises, Parisiennes, Litres verre clair pour liqueurs, etc., etc.

Prix très-modérés.

PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT

Avec les **AGRAFES** à pression et à crampon, système breveté s. g. d. g.

Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu à l'exposition de Nantes 1882 le **PRIX UNIQUE** sur quatre systèmes exposés.

NIORT 1882, Médaille d'Argent. — CAEN 1883, Médaille d'Argent.

ROCHEFORT-SUR-MER 1883, Médaille de Vermeil.

PREMIER PRIX, etc.

MENIER - GUÉRET, seul fabricant

A SAUMUR (Maine-et-Loire).

Vente de FIL FER GALVANISÉ, très-bonne qualité, de tous numéros, en grandes longueurs, pouvant servir pour les Vignes, etc.

PRIX TRÈS-REDUITS.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cuvier.

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges.

Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.